

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 2015	
Date de la convocation : 17 août 2015 Date d'affichage : 17 août 2015	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 6 Nombre de procuration : 0
<i>L'an deux mille quinze, le 31 août 2015, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 17 août 2015, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	Présents : BOREL Louis Jean, PAVIER Denis, PEAGNO Jean-Pierre, Thomas VERNAY, Joël MAZALAIGUE, Jonathan GRANON Absent ayant donné procuration :
Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO	Absent(s) excusé(s) : Ludivine PELTIER

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2015
La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 27 juillet 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.
2. Délibération 1/2015 – 31/08/2015 – VENTE DE PARCELLE H2 526
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de vendre la parcelle H2 526 « Le clos du cheval » d'une superficie de 50 a 50 ca au prix de 2500 €, parcelle soumise au régime forestier à Monsieur DESGRANGES Christian domicilié 2dénergie – 25 rue de la Cancette – Les Sables – 26240 ST BARTHELEMY DE VALS, afin de réaliser des travaux de génie civil, de mise en conformité et sécurité de la Centrale Hydroélectrique des Gâts et la prise d'eau.
Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.
Le conseil municipal donne signature à Monsieur le Maire pour tous les documents s'y rapportant.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
3. Délibération 2/2015 – 31/08/2015 – Adhésion Contrat de Progrès 2015-2017 – Agence de l'Eau, CCD et Conseil Départemental Communes du Diois et le Conseil Départemental de la Drôme.
Monsieur le Maire présente la démarche de contrat de progrès 2015-2017 initiée par l'Agence de l'Eau, la Communauté de Comptes tenu de la situation actuelle de l'eau potable sur la commune de Glandage, le contrat de progrès constitue un outil adapté pour évoluer vers une meilleure gestion des installations d'eau potable.
Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :
 - Souscrire au projet de contrat de progrès ;
 - De lancer un programme d'études et d'actions répondant à la fois aux problématiques eau potable de la commune, aux capacités financières (impact sur le prix de l'eau) et respectant le calendrier prévisionnel du contrat de progrès.
 Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire de gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
4. Délibération 3/2015 – 31/08/2015 – Décision Modificative n° 2 – Eau et Assainissement
 - Diminution sur crédit ouverts au compte 6281 pour un montant de 1.69 € €
 - Augmentation sur crédits ouverts au compte 668 pour un montant de 1.69 € €
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
5. Délibération 4/2015 – 31/08/2015 – Refus d'exonération facture eau 2015 – Facture 2015-001-000025 DARVE Estelle et PATRY Boris
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier en date du 31 juillet 2015 de Monsieur Boris PATRY relatif à une demande d'exonération de la facture d'eau 2015 référencée en objet d'un montant de 181.87 € et la fermeture du compteur d'eau (vanne),
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse l'exonération de la facture d'eau 2015 et accepte de fermer la vanne au 31/12/2015.

Le conseil municipal rappelle la délibération du 21 juillet 2014 qui stipule que l'intervention pour la réouverture des vannes individuelles d'eau se monte à 100 € (donc 100 € au nouveau propriétaire).
Le conseil municipal donne signature et charge le Maire de mener à bien ce dossier. Un exemplaire de la délibération sera envoyé à la Perception de CHATILLON EN DIOIS, comptable de la Commune de Glandage, pour information.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- 6 Délibération 5/2015 – 31/08/2015 – Report date d'échange de parcelle de terrains – Borne – Commune de Glandage
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur PATRY Boris à annoncer en juillet 2015, que sa maison située à Borne était en cours de vente (compromis de vente signé), il demande que l'échange de terrain prévu par délibération du conseil municipal du 27 avril 2015 soit reporté et fait avec le nouveau propriétaire dans les mois à venir.
Le conseil municipal approuve, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 7 Délibération 6/2015 – 31/08/2015 – Transport Scolaire – Rectificatif embauche de personnel communal à compter du 02/09/2015
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de rectifier la délibération du 27 juillet 2015,
En effet, il est nécessaire de passer à 6 heures hebdomadaires pour chaque chauffeur (Monsieur VERNIER Sébastien et Mademoiselle LEFEBVRE Barbara) en raison de 2 rotations (l'effectif est de 10 élèves, le car ne contient que 8 places assises et sécurisées).
Le conseil municipal approuve à l'unanimité, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 8 Délibération 7/2015 – 31/08/2015 – Remboursement de Frais de visite médicale – Chauffeurs de bus scolaire
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre en charge, donc de rembourser les frais de visite médicale des 2 chauffeurs de bus scolaire soit 33 € l'une.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 9 Délibération 8/2015 – 31/08/2015 – Travaux Local Commercial Ecole
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 juillet 2015 relatif aux travaux d'électricité (compteur logement école) d'un montant de 1 274.62 € H.T
A ce jour, se greffe des travaux de plomberie :
- PLOMBERIE – CHAUFFE EAU SOUS EVIER 525.33 € H.T
- PLOMBERIE – GAINAGE DE CHEMINEE 1 047.00 € H.T
Le coût total de l'opération est de 2 846.95 € H.T ou 3 288.88 € TTC.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande les subventions les plus élevées possibles au Conseil Départemental.
Le conseil municipal approuve, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
- 10 Délibération 9/2015 – 31/08/2015 – Avenant au bail locatif Ecole Etage
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer l'indice Insee de révision sur le bail de location en date du 03 novembre 2013 entre la Commune de Glandage (Baillieur) et Madame Mélody DABABI et Robien DECLÉ (Locataires).
La valeur de l'indice de référence des loyers à prendre en compte est l'indice du 4^{ème} trimestre 2013 soit 124.83.
La date de révision annuelle reste inchangée soit le 1^{er} juillet.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier et de faire un avenant au bail de location avec les locataires.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

Emargements des membres du conseil municipal du 31 août 2015	
Nom et Prénom	Signature
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	
Ludivine PELTIER,	Absente
Denis PAVIER, 2 ^{ème} adjoint	
Jonathan GRANON	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 ^{er} adjoint	